REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260128-2026_01_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 28 janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – S.ROUSSELET – J.CAPELLE – M.LEFORT –C.ROLLAND – E.BROHAN – P.BONNIN – S.TACHEAU
Convocation : le 21 janvier 2026
Absents excusés : M.PRIME pouvoir donné à S.ROUSSELET – M.PONDARD pouvoir donné à E.GEVA – M.QUATREVAUX pouvoir donné P.GUIBLIN
Absents : -S.POUPET
Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

2026-01-08 : MATÉRIEL INFORMATIQUE MAIRIE ET MÉDIATHÈQUE

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que le serveur mairie et les 3 postes informatiques (actuellement en Windows 10 pro) doivent être remplacés ainsi que 3 postes informatiques et 1 écran à la médiathèque.

Les 6 postes informatiques vont évoluer en Windows 11 pro. Le devis MEDIA BUREAUTIQUE (Saint Avé) s'élève à 11 550,35 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, d'accepter ce devis.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du